

Reunicatho et l'armistice liturgique

Author : spo

Categories : [Enquête et analyse](#)

Date : 26 novembre 2010

J'avais annoncé à mes lecteurs un supplément d'enquête pour savoir si des pressions avaient eu lieu lors de la venue de Mgr Bux à Versailles, dimanche dernier, pour la 3e rencontre de Reunicatho. Après enquête d'une semaine, je dois avouer que rien ne me paraît très clair dans cette affaire et que j'ai pris la décision de ne pas parler de ces éventuelles ou hypothétiques pressions, conscient que cela n'apporterait rien à l'Église.

Toutefois, je suis à même de préciser que Mgr Bux a rencontré l'évêque de Versailles le soir de son intervention, le dimanche 21 novembre. La rencontre n'a pas eu lieu au Palais des Congrès de Versailles, mais ailleurs dans Versailles, probablement à l'évêché. Mgr Bux y a été conduit par Christophe Geffroy, directeur du mensuel *La Nef*, lequel n'avait pas participé à la rencontre de ReuniCatho. Il est impossible de rapporter ce qui s'est dit lors de cette rencontre. Il semble toutefois que Mgr Bux a rappelé la nécessité du dialogue entre catholiques. De son côté, l'évêque de Versailles a signalé les difficultés de ce dialogue et les risques de récupération que cela pouvait entraîner.

Mais cette rencontre fait décidément parler d'elle. *Paix liturgique* a, en effet, publié la dernière partie de cette intervention (à lire [ICI](#)).

Dans son intervention, Mgr Bux rappelle la finalité de *Summorum Pontificum*, qui n'est pas seulement là pour guérir une blessure (1988), mais aussi pour « *redonner à la liturgie sa primauté* ». Il souligne aussi le rôle primordial des curés, en prenant l'exemple de l'Italie, en les invitant à ne pas avoir peur d'appliquer le Motu Proprio. Il termine en estimant que les crispations seraient moindres si « *les curés osaient utiliser la liberté que leur donne le Pape. Bien sûr, il ne s'agit pas d'imposer le Missel de Jean XXIII à la communauté paroissiale du jour au lendemain, mais d'en profiter pour mettre en place une catéchèse spécifique et progressive.* » Sa conclusion s'achève en formulant l'espoir de « *beaucoup de curés célébrer le Vetus et le Novus Ordo* ».

Mgr Bux déclare également : « *on ne peut pas faire un absolu du rite, parce que les rituels sont des moyens spécifiques de structuration de l'unité de l'Église. C'est pourquoi, et en particulier de la part de ceux qui aiment la Tradition catholique et romaine, nous nous attendons à un exemple d'obéissance au Saint-Père.* »

Évidemment, après un tel passage, il est particulièrement délicat de prendre ses distances avec certains propos de Mgr Bux, sans être aussitôt accusé de désobéissance au Saint-Père. Personnellement, je me pose quand même quelques questions :

1°) Le Saint-Père a produit un Motu Proprio et une Lettre explicative aux évêques pour expliquer que le missel de saint Pie V, n'avait jamais été abrogé.

"Je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce Missel n'a jamais été juridiquement abrogé, et que par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé."

C'est un constat d'ordre juridique. Puisqu'il n'a pas été abrogé légalement, il est toujours possible de l'utiliser. Dès lors, pourquoi mettre des conditions à son application ?

2°) Que des prêtres veuillent célébrer les deux Ordos, très bien. Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est le désir d'obliger tous les prêtres, et surtout les prêtres attachés à la forme extraordinaire, à célébrer le *novus ordo*. On dira que puisqu'ils reconnaissent au nouvel ordo sa validité en principe, ils n'ont pas à refuser de le célébrer. L'argument me semble trop facile. On peut reconnaître le bienfait de nombreuses choses sans se sentir soi-même dans l'obligation morale de les accomplir. On dira qu'il y a l'obéissance et que le texte de Mgr Bux le souligne et que face à cette intervention (par exemple), les traditionalistes ne retiennent que ce qui les arrange.

3°) La question de l'obéissance est une vieille question. Elle est l'argument massue depuis l'apparition du nouvel ordo. Au nom de l'obéissance, Paul VI a imposé un nouvel ordo comme un nouveau rite et il a demandé qu'il soit célébré. Jean-Paul II a fait de même, avec deux dérogations successives (1984 ; 1988). Sans une certaine forme de désobéissance, qui ne se limite pas à la mouvance de la Fraternité Saint-Pie X, il ne semble pas, historiquement, que Benoît XVI aurait été amené à déclarer en 2007 que le missel effectivement interdit ne l'avait pas été en droit. À qui faut-il obéir ? À Paul VI ou à Benoît XVI ? Il faut avoir des obéissances successives, dira-t-on. À Paul VI, en 1969, et à Benoît XVI, en 2007 ? Pourquoi pas ? Je ne suis pas du tout théologien et comptable à ce niveau de mes frères dans la foi. Mais il me semble que, dans ce cas, on instille dans les esprits catholiques une forme de « relativisme » que l'on veut combattre par ailleurs.

4°) Il est évident que les traditionalistes retiennent les aspects qui les arrangent dans l'intervention de Mgr Bux. En face, c'est exactement la même chose. Chacun de nous retient ce qui l'arrange, moi le premier. Et, alors ? Cela prouve, au moins, une chose : c'est que les esprits ne sont pas prêts encore à effacer 40 ans de lutte liturgique.

5°) Ceux qui veulent régler ces 40 ans de lutte par le simple appel à l'obéissance – je le dis respectueusement – se trompent, me semble-t-il. On n'efface pas d'un coup, et même par un Motu Proprio, les méfiances accumulées. Nous ne sommes pas dans un élément simplement technique ou théologique. Nous sommes face aussi à un élément humain et il est étonnant qu'à une époque qui fait si grand cas de la psychologie on ne prenne pas plus cet élément psychologique en compte. À ce titre, je serais tout aussi étonné, pour ne pas dire plus, si l'on obligeait un prêtre à célébrer le missel de Jean XXIII alors qu'il ne le désire pas.

6°) C'est pourquoi, il me semble – pour jouer sur les mots – qu'avant de vouloir la paix liturgique (je me réfère ici au texte de Mgr Bux), il faudrait promouvoir un « *armistice liturgique* ».

C'est-à-dire laisser pour de nombreuses années encore chacun choisir l'ordo qu'il souhaite célébrer, tout en organisant en ce qui concerne les évêques, la possibilité d'accéder pour les laïcs à l'ordo dans lequel ils se reconnaissent le plus. Il y aurait ainsi des prêtres mono-ritualiste Paul VI et des prêtres mono-ritualiste saints Pie V à côté de ceux qui célèbrent les deux formes. Rome pourrait ainsi préparer calmement la réforme de la réforme tout en laissant les célébrants du nouvel ordo choisir dans les multiples possibilités qu'offre ce rite pour appliquer des propositions de type de celles de l'abbé Barthe.

Il ne s'agit ici évidemment que des réflexions d'un laïc, non théologien ou liturgiste.